

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2016

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Maison de justice et du droit – attribution d'une subvention à l'association de développement intercommunal des Blagis

Rapporteur : Monique Pourcelot

Par délibération du 11 février 2016, le conseil municipal a décidé d'autoriser la signature d'une convention relative au fonctionnement de la maison de justice et du droit de Bagneux, Sceaux, Bourg-la-Reine et Fontenay-aux-Roses

Il était alors projeté de dissoudre l'association de Développement Intercommunal des Blagis, structure porteuse de la MJD, constituée dans le cadre du contrat de ville intercommunal, et de transférer la gestion de la ville de Bagneux, celle-ci se voyant attribuer des participations des trois autres communes par le biais de la convention précitée.

Finalement, les organismes financeurs (Etat, Département) qui avaient initialement demandé le changement de portage juridique ont indiqué ultérieurement que la forme associative de la structure leur permettait d'apporter des financements plus importants.

Une somme ayant été provisionnée pour le financement dans le cadre de la convention, il est proposé au conseil municipal de transformer cette somme de 4 958 € en subvention complémentaire attribuée l'association de développement intercommunal des Blagis.